

Madame,

Monsieur,

Je partage avec vous la réponse ministérielle publiée au JO des débats parlementaires de l'Assemblée nationale du 20 mai 2025 à la question d'une députée portant sur la révision du programme de SES en lycée.

L'annonce par le ministère chargé de l'éducation nationale du retrait de trois chapitres du programme de terminale en sciences économiques et sociales, en juillet 2024, s'est traduite par la réduction du périmètre de l'épreuve de cet enseignement de spécialité: elle porte en effet sur neuf des douze questionnements (ou chapitres) du programme de terminale. Cette réduction du périmètre de l'épreuve fait l'objet d'une note de service qui a été publiée au BOENJS le 19 septembre 2024. Dans le cadre de la demande d'adaptation des programmes de terminale de sciences économiques et sociales (SES), le ministère a reçu l'association des professeurs de SES (APSES) et les organisations syndicales le 10 septembre 2024. Les échanges lors de cette consultation ont souligné la lourdeur ressentie du programme par les enseignants et le souhait de l'APSES et des organisations syndicales d'aller vers un allègement du programme, tout en conservant les douze questionnements actuels, y compris les trois questionnements enlevés pour l'épreuve de la session 2025, ceux-ci contenant certains objectifs d'apprentissage jugés prioritaires pour les élèves. Le ministère envisage une réflexion avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche afin de dresser un bilan objectif de la mise en oeuvre des programmes de l'ensemble des enseignements de spécialité sur lequel le ministère pourra, si cela est jugé opportun, décider d'engager des travaux sur d'éventuels ajustements, une fois les programmes de cycle 4 stabilisés et publiés.

Bien cordialement

--

Denis MEILLIER